

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 15 octobre 2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente minutes, suite à la démission du Maire du 16 septembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par M. MIRALLES Richard, Adjoint au Maire (exerçant les fonctions de Maire), conformément à l'article L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

sous la présidence de MIRALLES Richard, Adjoint au Maire, puis de GARRIGUE Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : MIRALLES Richard, ANRIGO Michel, BECK Martine, IGLESIAS Marc

A été nommée secrétaire : BECK Martine

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Décision Modificative N° 05/2025

Le Maire de Coustouges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adoption du budget primitif 2025 de la commune en date du 7 avril 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant que les crédits suffisants n'ont pas été inscrits au compte D-7392221 fonds de péréquation des ressources et intercom,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	210.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	210.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	210.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) Y compris les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de virer les sommes détaillées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Michel Garrigue, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt octobre deux mille vingt-cinq